

COMMUNIQUE DE PRESSE



Le 2 novembre 2020, c'est en visio que les Présidents de l'AREA Occitanie et de La Coopération Agricole Occitanie (représentant les entreprises agroalimentaires régionales), M. Jean-Louis Cazaubon, Vice-Président de la Région Occitanie délégué à l'agroalimentaire et à la viticulture, représentant la Présidente de Région Carole Delga, et M. Florent Guhl, DRAAF, représentant le Préfet de Région, ont officialisé leur engagement en signant la charte de mise en œuvre du Contrat Agroalimentaire Occitanie.

Issu d'un travail engagé depuis plus d'un an, le **Contrat Agroalimentaire Occitanie a été élaboré par les professionnels du secteur**, avec le pilotage opérationnel d'AREA Occitanie et de La Coopération Agricole Occitanie, en collaboration avec l'agence de développement économique Ad'Occ, et le soutien de la Région et de l'Etat.

Il concerne l'ensemble des entreprises agroalimentaires de la transformation de produits agricoles, la fabrication de produits alimentaires, dont les boissons et la vinification, ainsi que les activités de commerce de gros de produits exclusivement alimentaires.

Du Grand Dessein à la feuille de route, une même ambition collective !

Cette démarche participative a permis d'aboutir à une vision stratégique partagée pour le secteur agroalimentaire régional, le Grand Dessein 2025, socle de 10 actions, constituant la feuille de route opérationnelle de ce Contrat Agroalimentaire.

Le Grand Dessein, c'est une ambition à 2025, pour l'agroalimentaire régional : **'Développer en Occitanie une alimentation plaisir, plus saine et plus durable, avec des entreprises créatrices de valeur sur l'ensemble du territoire'**.

Cette ambition emporte 4 défis, et autant d'engagements, visant au renforcement de la compétitivité et de l'attractivité des entreprises, à l'anticipation des attentes sociétales et environnementales, mais aussi à la transformation des entreprises vers un modèle plus durable, avec la RSE comme fil rouge : **'S'approprier un socle collectif fédérateur', 'Donner les moyens aux entreprises de se transformer', 'Restaurer la confiance', 'Construire un pacte d'union régionale'**. Ces défis sont assortis de 10 actions opérationnelles (cf encadré), à commencer à conduire, pour certaines actions prioritaires, dès la fin d'année 2020.

Les + du Contrat Agroalimentaire...

Le Contrat Agroalimentaire se veut ambitieux, afin de répondre aux défis et engagements que le secteur agroalimentaire s'est donné. La crise liée au COVID 19 a conduit à repenser et à prioriser plusieurs actions, afin d'accompagner la relance des entreprises et de renforcer leur résilience.

Un contrat largement concerté :

- ✓ Un an de co-construction avec les entreprises, les partenaires, l'Etat et la Région.
- ✓ De nombreux acteurs associés, en tant que pilotes ou partenaires des actions.

Un contrat réactif, à l'écoute de l'actualité :

- ✓ Des actions intégrant les enseignements de la crise du Covid 19.
- ✓ Un calendrier priorisé pour s'adapter aux besoins des entreprises.

Un contrat qui joue à la fois collectif et individuel :

- ✓ 50% d'actions transversales au service de l'ensemble du secteur.
- ✓ 50% d'actions dédiées au développement des entreprises.

L'engagement des entreprises et des acteurs du secteur

Il s'agit d'organiser une véritable dynamique pour entraîner les entreprises vers le Grand Dessein, et en amener le maximum à s'engager dans les 10 actions, **avec un objectif de 700 à 800 entreprises engagées sur 3 ans.**

Les actions du Contrat Agroalimentaire seront ainsi menées en synergie avec l'ensemble des acteurs économiques et sur l'ensemble du territoire d'Occitanie.

A la suite de la signature du Contrat Agroalimentaire, des démarches de présentation détaillée seront menées sur le territoire régional, en collaboration et grâce à la forte mobilisation des partenaires institutionnels et professionnels, afin de favoriser son appropriation par l'ensemble entreprises du secteur, d'élargir son champ d'intervention, de favoriser l'émergence de synergies, de créer du lien entre les actions du Contrat et les acteurs du secteur.

La gouvernance du contrat agroalimentaire

La gouvernance du Contrat Agroalimentaire sera assurée de manière tripartite par le binôme représentant les entreprises et professionnels du secteur, AREA Occitanie et La Coopération Agricole Occitanie, la Région et l'Etat.

Le pilotage et le suivi du Contrat Agroalimentaire seront assurés à 3 niveaux : le Comité de pilotage, le Comité de suivi permanent, l'Assemblée des partenaires.

Une plateforme Internet en assurera le suivi opérationnel et contribuera à la mobilisation des entreprises.

Ils commentent le contrat:

M. Jean-Louis Cazaubon, Vice-Président de la Région Occitanie délégué à l'agroalimentaire et à la viticulture

« L'Occitanie est une mosaïque de terroirs. Nous avons fait de l'alimentation saine et de qualité une priorité, pour réussir la transition de notre modèle agricole nous devons travailler main dans la main avec l'ensemble des acteurs du territoire. Les entreprises agroalimentaires sont des acteurs essentiels et des pôles de création de valeur ajoutée pour le territoire, c'est pourquoi nous tenions à les accompagner dans leur transition vers un modèle plus responsable.

Le Contrat Agroalimentaire a été adopté en assemblée plénière du 16 juillet 2020, ce qui est un signal fort de la Région. Un autre signal fort est que la Région attribue une enveloppe globale de 600 K€ pour sa mise en œuvre. Le Contrat Agroalimentaire va représenter la contribution collective des entreprises agroalimentaires au cap régional Green New Deal, un plan de transformation et de développement ambitieux, qui vient renforcer notre action régionale avec notamment un volet dédié à l'alimentation et à la transition de notre agriculture vers un modèle plus durable »

Florent GUHL, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt:

"En Occitanie, le tissu agroalimentaire régional est structuré autour de 2 000 industries de transformation et près de 3 000 entreprises de commerce de gros de produits agroalimentaires.

Ces entreprises, qui assurent un maillage territorial, sont déterminantes notamment pour assurer le maintien de l'économie en zone rurale et la création de valeur dans les filières.

Dans un contexte en pleine évolution où les attentes sociétales deviennent de plus en plus fortes, elles doivent se remettre en question, pour maintenir leur compétitivité et faire évoluer leur positionnement commercial et sociétal.

La crise actuelle fragilise certaines d'entre elles, leur besoin d'évolution et d'adaptation devient encore plus fort.

Le contrat signé aujourd'hui, structuré autour de 10 actions complémentaires, est déterminant pour renforcer l'accompagnement des entreprises, aider à rompre l'isolement de certaines d'entre elles, et renforcer leurs atouts pour mieux réussir demain.

Le secteur de l'agroalimentaire en Occitanie est stratégique pour le développement d'une alimentation saine et durable pour tous et pour la construction de filières rémunératrices pour nos agriculteurs.

L'Etat sera présent, en complémentarité avec la Région, pour accompagner les actions prévues.

Le plan France Relance du gouvernement, doté de 100 milliards d'euros sur deux ans, sera notamment mobilisé pour les projets agroalimentaires visant la refondation écologique, sociale et économique en Occitanie"

M. Pierre MELIET, Président de l'AREA Occitanie et M. Jean Pierre ARCOUTEL, Président Délégué de La Coopération Agricole Occitanie

« L'agroalimentaire a maintenant sa « feuille de route » pour les 5 ans à venir avec un objectif « Le Grand Dessein » qui recueille l'adhésion unanime de tous les acteurs concernés, les entreprises en premier lieu mais aussi tous les partenaires, institutions et organismes.

Le Contrat Agroalimentaire, c'est se donner les moyens d'entraîner les entreprises.

La mission fondamentale que nous nous donnons c'est d'entraîner le maximum d'entreprises vers l'avenir avec comme ligne de mire le Grand Dessein. Nous savons que la plupart des entreprises agro, petites et très petites, ne se mobiliseront pas naturellement et surtout pas toutes seules.

C'est dans un état d'esprit très positif, avec beaucoup d'enthousiasme, que nous nous préparons à travailler. Cet état d'esprit c'est celui que nous souhaitons partager avec tous, partenaires financiers, tous nos autres partenaires, et bien sûr avec le maximum d'entreprises (nous nous sommes donnés un objectif de 700 à 800 entreprises accompagnées sur 3 ans). Nous connaissons l'ampleur du chantier, mais nous y croyons, nous croyons que le secteur agroalimentaire d'Occitanie peut, et doit, avoir un bel avenir ! »

Contacts Presse :

Catherine BACQUIE – La Coopération Agricole Occitanie - Tél : 06 86 12 04 33 – c.bacquie@coopoccitanie.fr
Vincent DE LAGARDE - AREA Occitanie – Tél : 06 85 91 97 97 - vincent.delagarde@areaoccitanie.com
SERVICE PRESSE REGION Gwenaëlle Hatton : gwenaelle.hatton@laregion.fr - Tél. : 04 67 22 98 71
- Port. : 06 45 53 74 09 - service.presse@laregion.fr - [@presseoccitanie](https://www.presseoccitanie.com)

Le Contrat Agroalimentaire Occitanie - 10 actions opérationnelles

ACTION 1 - Adapter les formations aux besoins, en étudiant notamment la **création d'un campus des métiers de l'agroalimentaire**, permettant d'identifier les parcours de formation et d'assurer la lisibilité de l'offre.

ACTION 2 - Communiquer sur les métiers de l'agroalimentaire, leur diversité et leur utilité, afin de renforcer l'attractivité du secteur et répondre ainsi aux difficultés de recrutement.

ACTION 3 – Créer et animer une plateforme commune d'échanges et de projets, permettant de développer les synergies entre tous les acteurs du secteur, y compris avec les consommateurs, et de favoriser l'émergence et le développement de projets transversaux et collaboratifs.

ACTION 4 – Construire un message commun, la Belle Histoire, pour promouvoir l'agroalimentaire d'Occitanie, en capitalisant sur la notion de diversité et en associant les jeunes.

ACTION 5 – Déployer la RSE comme levier de développement et gage de confiance des entreprises agroalimentaires d'Occitanie.

ACTION 6 - Accompagner les réflexions stratégiques des entreprises agroalimentaires, et en particulier des TPE / PME, afin d'assurer leur résilience, en organisant notamment un Think Tank Grand Dessen de sortie de crise.

ACTION 7 - Accompagner les entreprises dans l'amélioration de la qualité de vie au travail, avec des actions à la fois individuelles et collectives, et communiquer sur ces démarches.

ACTION 8 - Favoriser la mutualisation entre entreprises agroalimentaires, en ciblant les besoins prioritaires.

ACTION 9 - Encourager la création d'une filière d'approvisionnement régionale équitable, grâce notamment à la contractualisation, afin de mieux répartir la valeur ajoutée entre tous les acteurs.

ACTION 10 - Favoriser le développement des nouvelles technologies dans la transformation, en amplifiant notamment l'utilisation du dispositif Industrie du Futur.